

Assistant médico-administratif

Informations sur le concours

Publié le :	18-09-2025
Filière :	Filière administrative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Externe
Nombre de postes offerts par l'établissement :	4
Date du concours :	03-12-2025
A propos du poste :	

Un concours externe sur titres pour le recrutement d'assistants médico-administratifs de 1er grade est ouvert afin de pourvoir 4 postes au Centre Hospitalier Le Vinatier répartis comme suit :

4 postes dans la branche « secrétariat médical ».

Le concours externe sur titres est constitué d'une phase d'admissibilité et d'une épreuve d'admission.

La phase d'admissibilité du concours externe sur titres consiste en la sélection, par le jury, des dossiers des candidats qui ont été autorisés à prendre part à ce concours.

Le jury examine les titres de formation en tenant compte de l'adéquation de la formation reçue à la branche pour laquelle concourt le candidat ainsi que des éventuelles expériences professionnelles.

Les candidats retenus par le jury à l'issue de l'examen des dossiers sont inscrits sur une liste d'admissibilité établie par ordre alphabétique. Cette liste fait l'objet d'un affichage dans l'établissement organisateur du concours. Les candidats admissibles sont convoqués par courrier à l'épreuve d'admission.

Date prévisionnelle phase admissibilité

: le Mercredi 03 décembre 2025

L'épreuve d'admission au concours externe sur titres consiste en un entretien à caractère professionnel avec le jury.

L'entretien à caractère professionnel se compose :

– d'une présentation par le candidat de sa formation et de son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues à un assistant médico-administratif dans la branche « Secrétariat médical » (durée de l'exposé du candidat : 5 minutes) ;

– d'un échange avec le jury :

1° A partir, d'une ou deux questions courtes en rapport avec les connaissances, missions et obligations d'un assistant médico-administratif de la branche « secrétariat médical » figurant sur le programme mentionné au 1 et 2 de l'annexe 1 du présent arrêté (durée : 5 minutes) ;

2° A partir d'une mise en situation, s'appuyant sur un texte court, relative au traitement et à la coordination des informations médico-administratives du patient dans un secrétariat médical, correspondant au programme figurant au 3 du I de l'annexe I du présent arrêté. Cette partie de l'échange vise à apprécier les qualités personnelles du candidat, son potentiel, son comportement face à une situation concrète (durée : 20 minutes).

La durée totale de l'épreuve est de 45 minutes, dont 15 minutes de préparation ; cette épreuve est notée de 0 à 20 (coefficient 4). Pour cette épreuve, le jury dispose du curriculum vitae du candidat.

Nul ne peut être admis si la note totale obtenue à l'épreuve d'admission est inférieure à 40 sur 80.

A l'issue de cet entretien, le jury établit par ordre de mérite la liste de classement des candidats définitivement admis.

Date prévisionnelle phase admission :

le Mercredi 21 janvier 2026

Informations sur l'établissement

Nom : Centre Hospitalier Le Vinatier

Ville : 69500 Bron

Site Web : <http://www.ch-le-vinatier.fr>

Pour candidater

Date limite de
candidature : 17-10-2025

Conditions de candidature :

Peuvent faire acte de candidature :

Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau IV ou d'une qualification reconnue comme équivalente à l'un de ces titres ou diplômes dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 susvisé.

Pièces à fournir :

Les demandes d'admission à concourir doivent être accompagnées des pièces suivantes, en 4 exemplaires :

1) Une demande d'admission (lettre de motivation) à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique le type de concours sur lequel il souhaite postuler « interne ou externe » ;

2) Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre mentionnant notamment les actions de formation suivies et, le cas échéant, accompagné d'attestations d'emploi ;

- 3) Les titres de formation, certifications et équivalences dont le candidat est titulaire ou une copie conforme à ces documents ;
- 4) Une photocopie de la carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des Etats membres de l'Union européenne (ou du livret de famille) ;
- 5) Le cas échéant, un état signalétique des services militaires ou une photocopie de ce document, ou, pour les candidats n'ayant pas accompli leur service national, une pièce attestant leur situation au regard du code du service national ;
- 6) Le cas échéant, un état signalétique des services publics (à demander à son Gestionnaire de Pôle) accompagné du profil du poste occupé ;

Une demande d'extrait de casier judiciaire (bulletin n°2) sera faite par la Cellule Concours.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ETRE ACCEPTE

Adresse postale
pour l'envoi des
candidatures :

Les demandes d'admission à concourir doivent être adressées par courrier recommandé avec accusé de réception, au plus tard le 17/10/2025 au Directeur des Ressources Humaines du Centre Hospitalier Le Vinatier, à l'adresse suivante :

Centre Hospitalier Le Vinatier

Direction des Ressources Humaines – Cellule concours

BP 300 39 – 95 Boulevard Pinel

69678 Bron Cedex